



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1^{er} FEVRIER 2023 A 19H00

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, le Conseil Municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 26 janvier 2023 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Étaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Jean-Pierre VIMARD, Michelle BOUCHON, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Marc LE MEUR, Nadia CARCASSET, Mohammed ZAOU, Maria DE JESUS CARLOS, Héritier LUNDA, Danièle GARCIA, Séverine BUSSON, Brahim OUAREM, Karla AREL, Franck CHAUVEAU, Philippe DECOMBLE, Brigitte JAUNET, Jacques BOULANGER, Franklin OBIANYOR, Patricia BARTOLI, José MARTINS, Marie-Christine CRIBIER, Marc ESNAULT, Jacques BENISTY, Mélanie SCHLATTER, Marie-Noëlle ROLLY, Thierry BESSE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Norman PANTER (pouvoir à Brahim OUAREM), Eléonore MORENO (Pouvoir à Philippe ROGER), Laurence MOLINARI (pouvoir à Alice SEBBAG), Isabelle QUESNEL (pouvoir à Frank CHAUVEAU), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Karla AREL), Jérémy SIMON (pouvoir à Marc LE MEUR), Farah QADHI (pouvoir à Héritier FEVRE), Jocelyn MINATCHI (Pouvoir à Mohammed ZAOU) Thomas ZLOWODZKI (pouvoir Jacques BENISTY), Quentin CHOLLET (pouvoir à Thierry BESSE).

Absent Excusé :

Yassin LAMOUI

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 28
représentés : 10
absents : 1

Monsieur le maire ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Madame Alice SEBBAG est élue secrétaire.

Madame Nathalie COLUCCI, Directrice Générale des Services, assiste à la séance



CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2023

Délibération n°23-13

DGS : Nathalie COLUCCI

Service : Secrétariat Général

Affaire suivie par Claire PIERONI

COMPTE RENDU DE MONSIEUR LE MAIRE AU CONSEIL DE SA DELEGATION DE POUVOIRS

LE CONSEIL MUNICIPAL

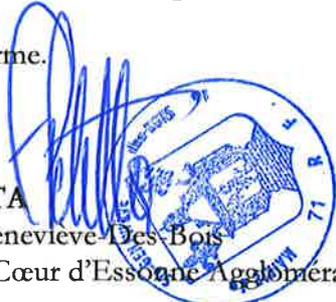
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122.22 et L.2122.23,

VU la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au maire ses attributions pour la durée de son mandat pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte au Conseil Municipal de ladite délégation, à savoir :

- N° 2022/350 Signature d'un contrat avec Pascal De Smet pour les festivités du 11 janvier 2023
- N° 2022/351 Signature d'un contrat avec Pascal De Smet pour les festivités du 13 janvier 2023
- N° 2022/352 Signature d'un contrat avec Fabrice Vecchione pour les festivités du 11 janvier 2023
- N° 2022/353 Signature d'un contrat avec Fabrice Vecchione pour les festivités du 13 janvier 2023
- N° 2022/354 Signature d'un contrat avec Marie Siozac pour les festivités du 11 janvier 2023
- N° 2022/355 Signature d'un contrat avec Marie Siozac pour les festivités du 13 janvier 2023
- N° 2023/6 Signature d'un contrat avec ZPND Agency pour les festivités du 18 janvier 2023
- N° 2022/291 Signature d'un contrat avec la compagnie Récigraphe
- N° 2022/334 Signature d'un contrat avec la compagnie Sous le sabot d'un cheval
- N° 2023/1 Gestion de la perception des droits de place des marchés forains - Signature du contrat
- N° 2022/328 Acte modificatif relatif à des travaux de peinture dans la halle du marché du Donjon
- N° 2022/337 Travaux de réhabilitation des gymnases Poulidor & Rolland - modification de marché n°5

- N° 2022/338 Vérification et maintenance réglementaire des équipements Sécurité/Incendie des bâtiments communaux - Acte modificatif 1
- N° 2022/346 Entretien des locaux communaux - Modification de marché n°1
- N° 2022/348 Renouvellement du contrat de maintenance de l'application internet Indeline - Modification de contrat n°1
- N° 2022/349 Renouvellement du contrat de maintenance des logiciels Clarilogue-Asset
- N° 2022/330 Droit de place pour le stationnement ambulant à la Croix Blanche - tarif 2023
- N° 2022/307 Demande de subvention à l'Etat - CLAS
- N° 2022/344 Convention avec la ville de Grigny - Frais de restauration scolaire pour un enfant en classe ULIS
- N° 2022/345 Convention avec la ville de Villabé - Frais de restauration scolaire pour un enfant en classe ULIS
- N° 2023/2 Convention de partenariat avec l'association Science Technologie Société
- N° 2022/336 Contrat avec la compagnie le Compost
- N° 2022/306 Autorisation de transfert de la convention d'occupation du domaine public - Société On Tower France
- N° 2022/339 Formation du personnel - Acta Prévention
- N° 2022/340 Formation du personnel - Fondation de la route
- N° 2022/341 Formation du personnel - Tout'O Naturel
- N° 2022/342 Formation du personnel - Croix Blanche
- N° 2022/343 Formation du personnel - DP Consultant

Pour extrait conforme.


Frédéric PETITTA
Maire de Sainte-Geneviève-Des-Bois
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération